

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE B, AAC et CS DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Déroulement de la formation et des examens :

Une fois votre évaluation de départ faite puis votre contrat signé, l'auto-école mettra tout en œuvre pour vous accompagner dans les étapes suivantes.

1-La formation au code :

Voici les thèmes du code de la route que vous travaillerez à l'auto-école :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Les premiers secours
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule

Ces thèmes seront travaillés lors de séances programmées par l'auto-école (voir affiche des horaires). En dehors de ces horaires, vous avez la possibilité de venir vous entraîner à l'auto-école, des tests de 40 questions vous seront proposés comme à l'examen. Un moniteur diplômé est en permanence présent au secrétariat pour répondre à vos questions. Une application vous sera également proposée afin que vous puissiez vous entraîner chez vous, tous vos résultats seront consultés par l'auto-école. Une fois votre apprentissage fini, vous pourrez vous présenter à l'examen du code.

L'examen du code :

Aussi appelé Examen Théorique Général du Code de la route, vous devez avoir 17 ans pour la formation traditionnelle et 15 ans pour la formation conduite accompagnée.

Cet examen doit être réservé par internet en s'acquittant de 30 € correspondant à la Redevance du code de la route. Cet examen a lieu dans un centre agréé, à Rochefort (la poste ou SGS) Vous vous rendez à ce centre par vos propres moyens.

En cas de résultat positif, votre auto-école, avec votre accord, vous proposera un planning pour la conduite. En cas d'échec, vous aurez la possibilité de repasser très rapidement en sachant qu'à chaque fois vous devrez vous acquitter de la redevance de 30 €.

2-La formation à la conduite

Certaines auto-écoles vous proposent de faire des leçons de conduite pendant votre apprentissage du code. Nous, nous vous conseillons d'avoir obtenu le code avant de conduire. Dans tous les cas, vous devez avoir obtenu votre code et effectué au moins 20H de conduite avant de passer votre permis de conduire.

Notre établissement compte 8 enseignants diplômés pour la catégorie B. Dans un souci de meilleure progression, l'enseignant qui commence votre formation, le restera (sauf imprévu..)

L'apprentissage de la conduite se fait autour de 4 étapes.

- MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales.
- CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique.

Les vérifications intérieures et extérieures sur le véhicule sont très importantes. Votre moniteur les travaillera avec vous et l'auto-école vous remettra un dépliant sur toutes les questions éventuellement posées le jour de l'examen.

A chaque leçon, votre moniteur fera le bilan du cours, remplissage du livret d'apprentissage et de la fiche de suivi.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur précisant les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'examen pratique :

Vous serez convoqué à une heure précise au centre d'examen directement. Vous devrez vous munir d'une pièce d'identité et de votre livret. L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présenté individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ quinze minutes.
- réaliser un freinage pour un arrêt de précision.
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière.
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Pour obtenir votre permis de conduire, vous devez cumuler 20 points minimum sur 31. Les résultats seront communiqués par internet dans les 48H. Il faudra prendre contact avec l'auto-école, pour vous vous indiquera les démarches à suivre pour la suite.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION AUX CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclettes sont largement sur exposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir. Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière. Cette expérience nécessite d'obtenir une culture de la route et de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Votre formation doit vous permettre de :

- prendre conscience des facteurs de risque, comprendre les interactions entre ces facteurs,
- prendre en compte ses capacités et ses limites
- d'adopter une conduite sereine,
- comprendre l'interaction entre l'humain, la moto et l'environnement.

Votre enseignant est un professionnel. Sa qualification en 2 roues lui permet de savoir utiliser au mieux l'environnement routier pour vous faire progresser en réduisant les risques. Votre formation va également vous aider à mieux analyser les situations de conduite pour favoriser votre autonomie. Vous aurez besoin d'analyser votre conduite, de partager votre expérience de conduite avec votre formateur et quelquefois avec d'autres apprentis conducteurs présents sur l'autre moto.

Au travers de cette formation, vous allez :

- apprendre et comprendre les règles du code de la route (celles qui concernent plus spécifiquement la moto)
- apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard
- apprendre les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue
- adopter des comportements de conduite citoyens et responsables,
- la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs,

Déroulement de la formation :

Le contenu de la formation est adapté selon l'expérience de chaque candidat, certains ayant déjà des bases de conduire en deux-roues souvent issus soit du BSR ou permis AM.

Nous vous expliquons la façon de remplir le livret d'apprentissage pour que vous puissiez vous auto-évaluer et vous poser des questions sur une ou des compétences non acquises à l'enseignant.

Nous informons le candidat sur les compétences demandées et leur utilité sur l'ensemble des épreuves au passage de l'examen plateau. Cela englobe les épreuves orales et pratiques. Nous informons le candidat sur la notation de ces compétences.

Formation plateau :

Votre formation aura lieu sur notre piste partagée rue Alfred Nobel à Tonnay-Charente.

Formation en circulation :

Nous expliquons les différents dangers et risques spécifiques, selon les trois types d'endroits où le candidat sera appelé à circuler en deux-roues.

1.La conduite en ville :

Nous formons le candidat à respecter strictement les règles du code de la route, la signalisation, la réglementation et une attention particulière est donnée pour les usagers les plus vulnérables. (Les piétons et les cyclistes).

2.La conduite hors agglomération :

Nous formons le candidat à adapter la vitesse selon la configuration, l'état, du trafic de la route, des conditions atmosphériques et de la vision. Pendant cette phase de circulation, le candidat s'exerce sur les trajectoires en virages. (ralentissement, appréciation de l'angle, le positionnement pour la trajectoire, la vision d'éventuels dangers et la remise en accélération).

3.La conduite sur chaussée séparées à quatre voies

Nous formons le candidat à s'insérer sur la voie d'accélération sans gêne et ni dangers. Nous formons le candidat, sur les changements de direction, les dépassements, la sélection des directions par la signalisation et pour une sortie par la voie de décélération.

Enfin de cours, le candidat avec l'enseignant rempliront le livret d'apprentissage et la fiche de suivi. Cela permet l'échange sur le ressenti du candidat, des objectifs atteints, les points à améliorer ou non acquis de ses compétences.

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression vous accompagneront dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève au fur et à mesure de son évolution.

Il vous sera donc possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire moto.

Comment se déroule l'examen ?

Le déroulement de l'examen pratique du permis de conduire A1 et A2 comporte 2 phases : la 1ère phase hors circulation, la 2nd en circulation.

Ces 2 épreuves sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis :

- code de la route,
- sécurité et signalisation routière,
- équilibre et stabilité,
- connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc...

L'épreuve en circulation a pour objectif d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteintes pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages,
- changer de direction, franchir des intersections,
- utiliser des voies d'accélération et de décélération,
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractères urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules,
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION À LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.
Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre une attestation provisoire de 4 mois et fait la demande de votre titre définitif que vous recevez à votre domicile.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- Formation théorique: 1h
- une phase d'enseignement hors circula/on (durée 3h),
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique, (durée 3h),
- une phase de sensibilisa/on aux risques (durée 1h).

Avec le permis AM option cyclo, on peut conduire un cyclomoteur à deux dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h.